

Comités et personnel

Le conseil d'administration (CA)

Thomas Daum*, lic. en droit, avocat,
(président jusqu'au 31.12.2019)

a été membre du comité du CA de compenswiss (fonds de compensation AVS/AI/APG) jusqu'au 31 décembre 2019. Il a siégé dans la commission de la GRE avant la fondation de la SERV. Il est ancien directeur de l'Union patronale suisse et de Swissmem, ainsi qu'ancien vice-président du CA de la SUVA.

Barbara Hayoz**, économiste d'entreprise, EMBA,
(vice-présidente jusqu'au 31.12.2019)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers conseils d'administration et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Caroline Gueissaz*, ing. dipl. EPF,

est conseillère d'entreprise chez A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

Burkhard Huber*, économiste d'entreprise KSZ,

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

Directeur

Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme fédéral,

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

Christoph Meier-Meier*, économiste d'entreprise HWV,

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Anne-Sophie Spérisen**, lic. oec.,

est présidente et CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extra-parlementaire Forum PME et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

Reto Wyss**, économiste MSc,

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS) qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans la commission de la statistique fédérale.

Urs Ziswiler*, lic. en droit, INDEL EPF,

a été ambassadeur en Espagne et aux Etats-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur de la division politique IV du DFAE.

Organe de révision

KPMG AG

Räffelstrasse 28
8045 Zurich

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation
(situation : 31 décembre 2019)

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de la SERV est élu par le Conseil fédéral pour quatre ans ; une nouvelle période de mandat a débuté en 2020. Il se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). La durée des mandats est alignée sur la période de législature de l'Assemblée fédérale.

Le président Thomas Daum a quitté le CA le 31 décembre 2019. Après 17 ans au service de la GRE puis de la SERV, il a pris sa retraite. Le Conseil fédéral a élu Barbara Hayoz comme présidente. Il a également élu Christian Etter, consultant indépendant, économiste et ancien ambassadeur et délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, et Peter Jenelten, mandataire dans le domaine ferroviaire comme nouveaux membres du CA. Ils ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2020. Le CA a choisi Urs Ziswiler comme vice-président.

Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Il forme en son sein un Comité d'assurance (présidence Barbara Hayoz depuis le 1^{er} janvier 2020) et un Comité des finances et d'organisation (présidence Urs Ziswiler depuis le 1^{er} janvier 2020).

Directeur

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le règlement interne.

Personnel

En 2019, la SERV a augmenté son personnel de 53 à 62 membres (apprentis non compris). Fin 2019, les femmes représentaient 48 pour cent. Trois apprentis du domaine commercial et un stagiaire ont été formés.

La SERV a franchi une étape importante avec la création d'une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines. Elle fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise et soutient les collaborateurs et dirigeants de la SERV dans le processus de transformation en cours.

Le secteur public doit se montrer exemplaire en matière d'égalité salariale. A cette fin, plusieurs organisations proches de la Confédération, notamment la SERV, ont été invitées à signer la charte salariale de la Confédération lors de la 4^e rencontre nationale pour la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public. En 2018 déjà, la société de conseil externe Klingler Consultants SA a certifié que la SERV respecte l'égalité salariale hommes-femmes. En signant cette charte, la SERV envoie un signal fort de son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité factuelle entre hommes et femmes.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le règlement interne, le Code of Conduct et les Conditions générales d'engagement de la SERV règlementent le traitement des liens et conflits d'intérêts des membres du CA et des collaborateurs.

En particulier, les membres du CA sont tenus de signaler leurs liens d'intérêts au moment de leur élection, puis chaque année, ainsi que tout changement pertinent immédiatement. Le comité des finances et d'organisation prend note de ces déclarations et établit un rapport au moins une fois par an à ce sujet pour le CA. En présence d'indications pertinentes, le CA prend les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la SERV. Les membres du CA et les collaborateurs sont tenus d'observer les règles de récusation en vertu de l'art. 10 de la Loi fédérale sur la procédure administrative.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019-2021 à KPMG SA, Zurich.

En signant la charte salariale de la Confédération, la SERV envoie un signal fort de son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité factuelle entre hommes et femmes.

Rémunérations

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans le président s'élevait à KCHF 340,1 en 2019, ce qui correspond à une légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Une rémunération d'un montant de KCHF 123,0 a été versée au président du CA Thomas Daum. Elle comprend les honoraires d'administrateurs, des indemnités au titre de tâches spécifiques ainsi que les frais pour d'autres prestations accessoires. Elle ne donne pas droit à une rente.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation d'objectifs de l'entreprise et d'objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2019, les rémunérations représentent un total de KCHF 868,7 (année précédente KCHF 832,3) pour trois collaborateurs de la direction. La rémunération totale la plus élevée a été attribuée au directeur avec KCHF 353,7.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

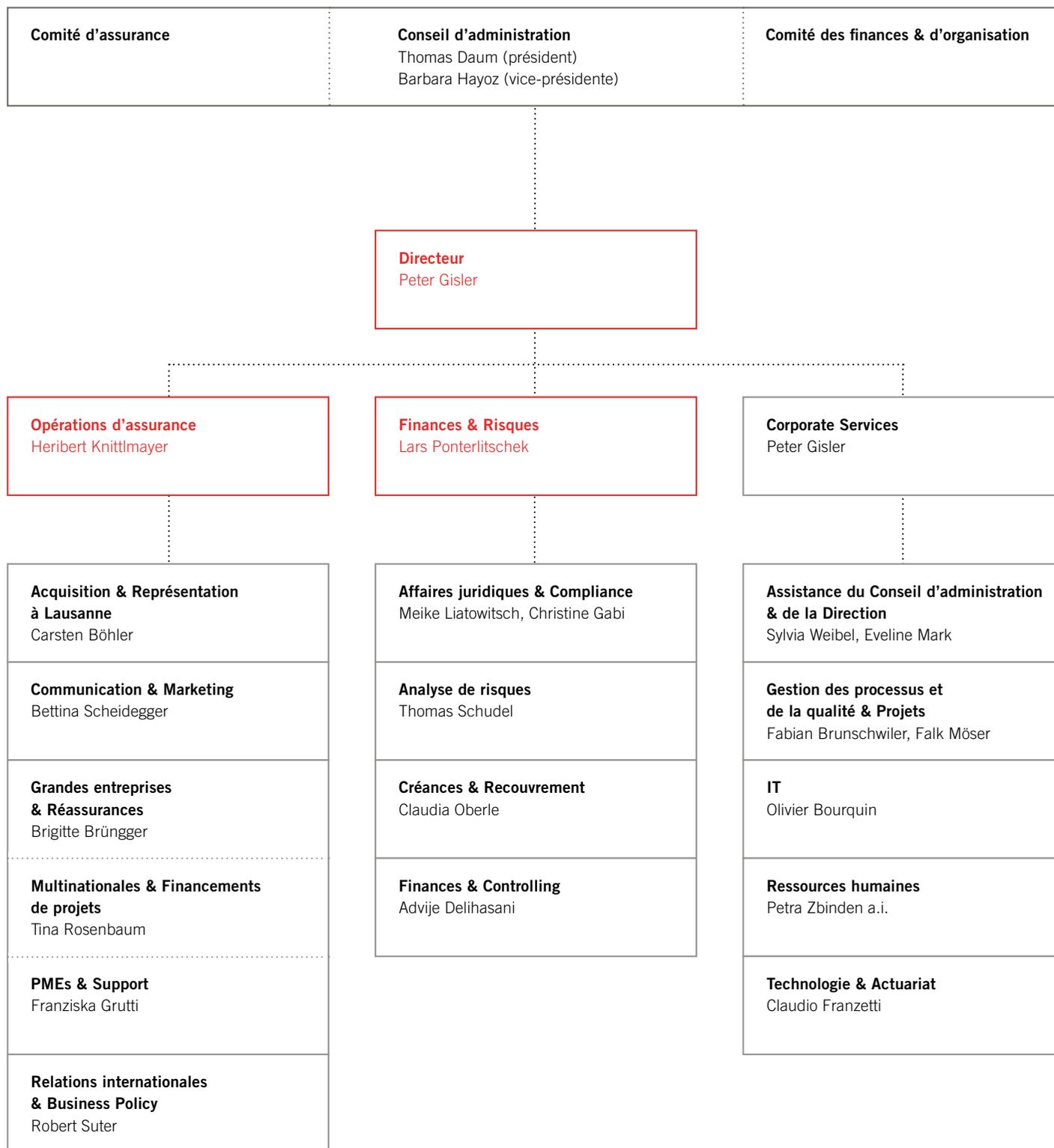
	Président	Conseil complet (7 membres, sans président)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	45%		CA 10%
			Cass 20%
			Cfino 10%
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	81 000	289 000	41 286
	79 500	274 500	39 214
Indemnités au titre de tâches spécifiques	40 900	23 450	3 350
	41 325	23 150	3 307
Autres prestations accessoires (frais de déplacement, logement, repas et représentation)	1 139	27 681	3 954
	3 345	27 878	3 983
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	–	–	–
Indemnité de départ	–	–	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (2 membres, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	295 800	454 404	227 202
	292 789	424 400	212 200
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	57 094	58 875	29 438
	47 851	64 707	32 354
Autres prestations accessoires	840	1 680	840
	840	1 680	840
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–

Organisation



■ Membre de la Direction
(situation : 31 décembre 2019)